

Bulletin Communal de Pont-Melvez



L'édito du maire

L'année 2010 a été marquée par trois épisodes neigeux très prononcés nécessitant la solidarité des uns et des autres. Afin de reprendre une activité normale, la commune s'est dotée d'une lame de déneigement, outil plus performant et respectueux des chaussées.

Dans le précédent bulletin, je vous faisais part de la mise en place d'un document d'urbanisme. Actuellement, il est suspendu, la commission en charge de ce dossier considère la carte communale trop contraignante pour les constructions en dehors de l'agglomération. Ce sujet sera débattu très prochainement parce que la mise en place d'un document d'urbanisme est un atout à la construction en général et au développement de la commune.

Depuis le mois d'avril 2010, les services de la poste sont assurés par l'agence postale communale. Essayez de vous en servir comme un outil de proximité et n'hésitez pas à faire des suggestions afin d'améliorer le service et de mieux répondre à vos attentes. Ces différents sujets sont développés dans le bulletin.

Bonne lecture.

Gérard le Vincent, Maire.

Agence Postale Communale



Votre agence postale communale est ouverte depuis le 9 avril 2010 dans les locaux de la mairie et c'est avec bienveillance que Mme Marylène Huet vous accueille :

Le lundi	de 10h30 à 12h30
Le mardi	de 10h30 à 12h30
Le mercredi	de 15h30 à 17h30
Le jeudi	de 10h30 à 12h30
Le vendredi	de 10h30 à 12h30

Les différents services proposés sont les suivants :

Acheter

- Des timbres
- Des enveloppes Prêt à Poster
- Des emballages pour colis
- Des services de réexpédition ou de garde de courrier
- Des cartes téléphoniques pour tout opérateur

Déposer

- Vos lettres et colis
- Vos chèques et liquidités

Retirer

- Vos lettres recommandées
- Vos colis

Effectuer

- Des opérations financières de dépannage :
- Retraits d'espèces limités à 300 € par personne, par compte et par semaine.
- Demande d'émission ou paiement de mandat cash dans la limite de 300 € par opération.
- Vos changements d'adresse

Pour les autres services postaux, Marylène saura vous guider et vous orienter vers les bureaux appropriés.

Nous vous rappelons que Marylène est soumise à la confidentialité et en aucun cas ne pourra avoir accès au solde de vos comptes.



Bar, Restaurant, Logement

❖ Les travaux ont commencé fin 2010 et devraient être terminés au dernier trimestre 2011. Le projet est composé de deux parties distinctes :

- I. Un commerce comprenant :
 - un bar avec mezzanine
 - un espace jeux
 - un relais postal
 - un restaurant
 - une cuisine avec stockage froid, laverie, et réserve sèche
 - des sanitaires
 - un local technique
- II. Un logement de 89,80 m² comprenant :
 - séjour cuisine
 - 3 chambres
 - un dégagement pouvant servir de bureau
 - une salle d'eau
 - une salle de bains
 - 2 WC
 - un rangement

❖ Les entreprises retenues suite aux résultats de l'appel d'offres sont listées séance de conseil du 10 août 2010.

❖ Dépenses complémentaires :

- | | |
|---|-----------------|
| - étude de sols (société Solcap) | 1 243,84 € TTC |
| - travaux supplémentaires liés à l'étude de sol (Lachiver Bâtiment) | 10 248,03 € TTC |
| - assurance dommage ouvrage (Groupama) | 8 248,16 € TTC |
| - diagnostic plomb-amiante (société AT Diag) | 1 564,37 € TTC |
| - coût retrait plomb (Lachiver bâtiment) | 1 865,76 € TTC |
| - coût retrait amiante (Lachiver bâtiment) | 4 305,60 € TTC |
| - mission de coordination (société CSPS Menguy) | 2 212,60 € TTC |
| - cabinet d'architecte (Charles Geoffroy) | 38 965,68 € TTC |
| - le mobilier du bar, de la cuisine, l'aménagement de la salle de jeux, les branchements EDF, PTT, eau restent à chiffrer | |
| - le déplacement de la borne incendie a été pris en charge par le syndicat de Kerraufredou. | |

❖ Les subventions accordées pour le moment sont les suivantes :

- | | |
|---------------------------------------|----------|
| - travaux d'intérêt local | 5 000 € |
| - communauté de communes | 10 000 € |
| - DGE (dotation globale d'équipement) | 43 200 € |
| - éco-faur | 61 335 € |
| - contrat de territoire | 60 000 € |

❖ Les personnes qui souhaitent consulter les plans peuvent le faire en mairie.

La voirie

Programme de voirie 2010 :

Tranche ferme : pour un montant de 216 864,10 € TTC.

- Route de la Belle Vue à Ker-Anna, avec réaménagement du carrefour de la Belle-Vue, 2 360 m
- Route de Ker-Anna à la départementale 747, 1 025 m
- Route de Bel Air à Penn Suler, 1 300 m
- Village de Kernon, 300 m

Tranche conditionnelle : pour un montant de 20 433,66 € TTC.

- Chemin rural de Kernicol, 750 m
 - Chemin rural de la Villeneuve, 600 m
- Ces 2 chemins seront réalisés dès que les conditions météorologiques seront meilleures.

L'ensemble des travaux a été réalisé sans emprunt.

Travaux d'entretien :

- Arasement de bordures de voies et broyeur d'accotement par les employés communaux.
- Passage de l'épareuse confié à la communauté de communes.

Infos

Heures d'ouvertures de la mairie :

Lundi	9h-12h30	13h-17h30
Mardi	9h-12h30	13h-17h30
Mercredi	9h-13h	
Jeudi	9h-12h30	13h-17h
Vendredi	9h-12h30	13h-17h

ADSL:

Fin juin 2010, nous vous informions de la démarche de la municipalité de desservir les zones "blanches" non éligibles à l'ADSL, via une couverture Wifi. Dans le même temps, la commune de Bulat-Pestivien, se trouvant confrontée à la même problématique, nous a sollicité pour mutualiser ce projet. Après recensement en juillet 2010, près de 80 foyers ont répondu favorablement.

L'étude de faisabilité privilégiée comme site stratégique le relais de France Télécom se situant à Ménez Kérespert à Plougonver, permettant ainsi à l'opérateur choisi de s'installer sur le pylône, moyennant une charge locative annuelle de 5 847,24 €.

Notre projet est complémentaire à ce qui est mis en place par le Conseil Général (Wimax ou satellite), aussi, nous lui avons demandé un soutien financier concernant les charges locatives annuelles.

Une rencontre le 18 février 2011 avec le délégataire « Armor Connectic » a permis de suggérer la mise en place d'autres points de collecte de débit (autre que le pylône de FranceTélécom), et l'étude doit permettre aux différents opérateurs intéressés par le projet de répondre au cahier des charges d'ici fin mars 2011. Nous vous informerons du déroulement des opérations.

La carte communale :

La carte communale nous avait été présentée comme un document simple, facile à mettre en place, permettant de délimiter des zones constructibles autour du bourg et des villages. Au fil de l'élaboration de la carte, de nouvelles barrières se sont dressées dont l'interdiction d'avoir des terrains à bâtir dans nos hameaux, et seul le bourg pouvait se doter de lots constructibles de petites superficies. Le conseil a donc décidé d'arrêter le projet de la carte communale, par 5 voix pour le maintien, 7 voix contre et 2 abstentions.

Ayant des difficultés pour acquérir le terrain du futur lotissement et les certificats d'urbanismes étant régulièrement refusés, le préfet a émis le souhait de voir la commune se doter d'un document d'urbanisme. Le conseil mènera une réflexion sur la mise en place d'un éventuel PLU (plan local d'urbanisme).

Livre : un livre sur la commune a été édité, vous le trouverez en mairie au prix de 10€.

Marches communautaires : la commission animation du territoire organise une marche, le 10 avril à Kérien. D'autres rendez-vous vous seront proposés au cours de l'été.

Ordures ménagères :

Les habitants de la commune de Pont-Melvez respectent bien les consignes de tri. Nous vous encourageons à maintenir cet effort.

Néanmoins, les conteneurs situés en divers points de la commune sont régulièrement entourés de déchets divers, cela provient peut-être de personnes de passage mais il convient de rappeler que chacun se doit :

- De mettre ses déchets ménagers dans des sacs dans les conteneurs prévus à cet effet.
- De continuer à observer les règles de tri : verres, papier/cartonnettes, plastique/métal, en les déposant dans les conteneurs se situant au terrain des sports où à la halte de Coat - Guégan.
- Les autres déchets doivent être envoyés à la déchèterie de Bourbriac ouverte le :

Lundi de 13H30 à 17H30

Mercredi et samedi de 8H30 à 12H et 13H30 à 17H30





Les effectifs de l'école restent stables avec 60 enfants inscrits. Deux nouveaux instituteurs ont rejoint notre école, Mme Colette Morvan et Mr Jean-Lou Colombi, ici avec Mme Anne-Caroline Lechère. Maryse et Claudine complètent l'équipe enseignante.

Les activités de l'année :

La piscine : 10 séances de piscine, du 7 décembre au 22 février, à la piscine de Guingamp, le mardi après-midi.

Le cinéma : les enfants de la maternelle se rendent au cinéma de Callac une fois par trimestre et visionnent des courts métrages. Les autres élèves bénéficient du programme « Cinéjeunes » proposé par la communauté de communes, les projections se font dans la bibliothèque.

Les sorties :

- le 18 avril, classe rivière à Belle-Isle-en Terre. Les projets porteront (quelque soit le niveau) sur la faune des zones humides ainsi qu'une visite à l'aquarium avec pour thème « des sources à la mer ».
- le 24 mai, Océanopolis à Brest. La matinée sera consacrée aux ateliers et l'après-midi aux visites guidées.

Les actions sportives : - rencontre danses bretonnes pour tous les cycles.

- rencontre triathlon pour les cycles 2 et 3.

- rencontre d'athlétisme pour le cycle 1.

Les animations : Mme Gwendoline Jourdain du jardin Mod Kozh propose d'intervenir, début mai, à l'école pour toutes les classes afin de mettre en place un « atelier jardin ». Les enfants vont découvrir le jardinage, semer des graines dans le potager de l'école, voir les plantes pousser et déguster leurs récoltes.



Kermesse 2010, chants et danses des enfants de l'école, stands tenus et animés par les parents.



Totems réalisés par les enfants lors de la sortie au bois de Coat an Nay.

Séance du 25 janvier 2010

Création d'une agence postale communale : Le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre l'activité du service postal sous forme d'agence postale communale dans les locaux de la mairie pendant la durée des travaux du commerce (environ 1 an). L'agence sera ouverte 40 heures par mois, en contre partie la commune perçoit une indemnité de 776 € versée par la poste. Approbation du conseil à l'unanimité.

Demande d'une subvention de l'école pour un stage de voile : Le directeur de l'Ecole sollicite une subvention pour un stage de voile, soit 20 élèves du cycle 3. Ce stage se déroulera sur le plan d'eau de Callac pour un montant de 1320 €. Après délibération le conseil vote par 13 voix pour et une abstention.

Séance du 8 février 2010

Carte communale : Ayant entendu les membres de la commission, le conseil, après vote, décide de suspendre le document d'urbanisme, avec 5 voix pour le maintien de la carte, 7 voix contre et 2 abstentions.

Séance du 1^{er} mars 2010

Association pour la protection et la mise en valeur de la vallée du Léguer : L'association pour la protection et la mise en valeur de la Vallée du Léguer sollicite une participation financière communale à hauteur de 198 € pour 2010. Cette demande permettra de terminer le programme du CRE Léguer engagé depuis 2004. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, répond favorablement à la demande de participation financière de l'Association, et autorise Mr le Maire à signer la nouvelle convention.

Travaux de voirie en enrobé, groupement de commandes : Le Conseil Municipal décide d'adhérer, à l'unanimité, au groupement de commandes mis en place au titre des travaux de voirie – programme « enrobé » 2010 de la communauté de communes.

Régime indemnitaire des agents communaux de la commune : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement de l'IAT (indemnité d'administration et de technicité), aux agents de la filière technique et administrative. Le coefficient retenu par le conseil est de 2,3 et prendra effet au 1^{er} mai 2010, elle sera versée mensuellement.

85.68 €/ mois	Adjoint administratif / technique de 2ème classe (à temps complet)
88.55 €/ mois	Adjoint administratif / technique de 1ère classe (à temps complet)
89.56 €/ mois	Adjoint administratif / technique principal de 2ème classe (à temps complet)
90.80 €/ mois	Adjoint administratif / technique principal de 1ère classe (à temps complet)

Séance du 8 mars 2010

Vote des subventions, un montant de 6 800 € a été inscrit.

Séance du 7 avril 2010

Approbation du compte de gestion et administratif 2009.

Approbation du compte administratif 2009 du lotissement : voté à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2010		Section de fonctionnement	
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractères général	132 110	Produit de services	5 600
Charges de personnel	196 270	Impôts et taxes	347 833
Atténuation de produits	300	Dotations et participations	209 514
Autres charges de gestion courante	104 162	Autres produits de gestion courante	33 000
Charges financières	22 476	Atténuation de charges	15 000
Virement section investissement	152 144		
Opération d'ordre entre section	3 485		
Total dépenses	610 947	Total recettes	610 947
Budget prévisionnel 2010		Section d'investissement	
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations incorporelles	5 857	Subvention d'investissement	225 522
Immobilisations en cours	1 022 455	Emprunts et dettes	253 086
Remboursement d'emprunts	31 718	Dotations fonds divers réserves	474 070
Restes à réaliser		Dépôts et cautionnements	400
Immobilisations corporelles	40 000	Virement section de fonctionnement	152 144
Solde reporté	8 677	Opération d'ordre entre section	3 485
Total dépenses	1 108 707	Total recettes	1 108 707

Vote du budget primitif 2010 : soumis au vote 10 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

Vote du budget primitif du lotissement 2010 : soumis au vote 10 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

Adoption des 4 taxes directes locales : votées à l'unanimité. Les taux pour 2010 restent inchangés : taxe d'habitation 8,77% ; taxe foncière (bâti) 14,69% ; taxe foncière (non bâti) 55,84% ; taxe professionnelle 11,07%.

Séance du 12 avril 2010

Programme de voirie 2010 : La commission voirie suggère de retenir les voies suivantes :

- Voie communale de la route de Bel Air vers Pen Suler
- Voie communale du village de Kernon
- Voie communale de Bellevue à Ker Anna
- Voie communale de Ker Anna à la Commanderie
- Les chemins communaux de Kernicol et de la Villeneuve

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 12 voix pour et 1 abstention, de retenir les voies communales de la tranche ferme, d'un montant de 261 253,04 € TTC et les chemins communaux de la tranche optionnelle, d'un montant de 37 216,53 € TTC.

Participation financière pour la course cycliste communautaire : La commission « animation du territoire » de la communauté de communes de Bourbriac renouvelle la course cycliste pour 2010. Elle sollicite une participation financière de 200 €. Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord à l'unanimité.

Demande de subvention de l'école publique de Callac : L'école publique de Callac sollicite une subvention pour un enfant de la commune, dans le cadre d'une classe découverte à Paimpol. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la somme de 38 €.

Convention avec le SAMAD pour la surveillance de la garderie : La surveillance de la garderie sera effectuée par une personne du SAMAD pour la période allant des vacances de Pâques à la fin de l'année scolaire (début juillet 2010).

Demande de subvention pour un séjour pédagogique : Le collège Jules Ferry sollicite une subvention pour 4 élèves de la commune, concernant un séjour pédagogique à Paris. Le conseil accorde une subvention de 38 € par enfant.

Demande de subvention de l'association Kan Telen : Cette association donne des cours de harpe. Le conseil souhaite connaître le nom des élèves de la commune qui suivent ces cours. Une subvention sera allouée sous réserve du respect des critères fixés.

Demande de subvention de studio danse : Deux adolescentes de la commune suivent des cours de danse dans cette association (Guingamp). Le conseil alloue une subvention de 22 € par participante.

Proposition d'édition d'un livre sur la commune de Pont-Melvez : Après en avoir délibéré, le conseil accepte la proposition de Mr Michel Priziac moyennant un coût de 700 à 800 €.

Séance du 10 mai 2010

Demande de subvention pour 3 séjours pédagogiques et linguistiques : Demande de subvention du collège Jules Ferry de Bourbriac pour un séjour pédagogique au Futuroscope et deux séjours linguistiques en Allemagne et Angleterre; sont concernés neuf enfants de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour attribuer une subvention de 38 € par enfant.

Devis d'archivage de la mairie : Le Centre de Gestion a établi un devis concernant l'archivage de la Mairie. Le devis s'élève à 4 680 € TTC. Voté à l'unanimité.

Participation financière des familles au transport scolaire : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de l'année précédente, soit 40 € par enfant, et 20 € pour le troisième enfant d'une même famille.

Recrutement de personnel saisonnier : Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un emploi saisonnier de 4 semaines.

Achat d'un tracteur et d'une balayeuse : Le conseil donne son accord.

DIVERS :

Une assurance Dommage/Ouvrage et un coordonnateur de sécurité sont obligatoires pour le dossier « multiservices, logement ».

Presbytère : un projet de réhabilitation de ce bâtiment en logements locatifs a été décidé.

Eglise / Sacristie : l'isolation du sol et la restauration d'un meuble ancien situé dans la sacristie sont à prévoir. Le parquet du chœur de l'église est en mauvais état, des devis vont être demandés pour leurs rénovations.

Chapelle de Christ : les artisans couvreurs locaux vont être sollicités afin d'élaborer des devis pour la réfection de la couverture de la chapelle.

Aménagements des terrains (école/cimetière/presbytère) : le terrain de l'école et celui du cimetière ont été dessouchés.

Séance du 15 juillet 2010

Achat d'une lame de déneigement par groupement de commande : Le conseil Municipal se prononce pour l'adhésion de la commune au groupement de commande de la communauté de communes pour l'acquisition d'une lame de déneigement.

Contrats de territoires 2010-2015 du conseil général : Le Conseil Général a mis en place les Contrats de Territoires. A ce titre, le territoire de BOURBRIAC bénéficie d'une enveloppe de 1 203 114 €, dont la gestion pourra être revue à l'occasion de la clause de revoyure de fin 2012.

Appel d'offre du programme de voirie 2010 : Le Maire informe les Conseillers de l'ouverture des plis concernant le programme de voirie 2010. Cet appel d'offre se compose d'une tranche ferme (TF) et d'une tranche conditionnelle (TC). Le résultat pour la commune de PONT-MELVEZ est le suivant :

EUROVIA : TF : 181 324,50 € HT, soit 216 864,10 € TTC.

TC : 7 085,00 € HT, soit 20 433,066 € TTC.

Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de l'entreprise EUROVIA et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce marché.

Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (projet multiservices, logement) : Le devis retenu est celui de CSPS Menguy pour un montant de 2212,60 € TTC.

Logiciel pour le cadastre : Le conseil autorise le maire à signer la convention d'utilisation de fichiers numériques d'informations graphiques relatives au cadastre proposée gratuitement par le Pays de Guingamp.

Devis pour une passerelle sur le Leguer : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes de Callac Argoat concernant la pose d'une passerelle sur le GR 341. Le courrier informe que le franchissement du Léguer entre les communes de Bulat-Pestivien et Pont-Melvez est le dernier obstacle à la réhabilitation de ce GR. La Communauté de Communes de Callac-Argoat accepte d'être maître d'ouvrage pour cet aménagement. Cette dernière désire connaître la position du Conseil Municipal de la Commune de Pont-Melvez quant à sa participation financière. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'être partenaire de ce projet. Sa participation financière pourra représenter 25% de la réalisation, à condition que le propriétaire des terres concernées par le projet n'y voit aucune objection.

Convention avec le S.A.M.A.D pour la surveillance de garderie : Renouvellement du contrat SAMAD dans le cadre de la surveillance de la garderie pour la prochaine rentrée scolaire.

Démolition de la petite maison près de l'école : Le conseil municipal après délibération décide par 8 voix pour et 4 voix contre, la démolition de cette petite bâtisse.

DIVERS :

Devis pour l'achat du tracteur : Cinq devis sont parvenus en Mairie. Il s'agit des entreprises Touboulic de Callac, Scolan de Moustéru, Marzin de Louargat, Alexandre de Plouisy et Claas de Bégard.

Appel d'offre pour le « Multiservices, Logement : le Conseil est informé que la Commission « ouverture des plis (travaux bâtiments) » assisté de Monsieur Hervé RANNOU du Cabinet Geffroy, a procédé à la réception des offres. Tous les devis sont au dessus de l'estimatif du cabinet Geffroy.

Assurances Dommages/Ouvrages : Le Crédit Agricole propose cette assurance pour un montant de 9 023,72 € TTC. Groupama effectuera un devis après une étude de sols. Le Conseil Municipal souhaite qu'une autre compagnie d'assurances soit contactée.

Percement d'un mur à l'école : création d'une porte entre le préau et le garage. « La celtique provençale » a établi un devis d'un montant de 890,91 €. Le Conseil propose que se soient les agents communaux qui réalisent ce travail.

50 ans du Club de Football de Pont-Melvez : Le Conseil Municipal décide de participer financièrement à cette manifestation.

Achat d'une balayeuse : une demande de subvention concernant l'achat d'une balayeuse a été déposée auprès du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau.

Séance du 10 Août 2010

Informations concernant les résultats de l'appel d'offre du commerce :

Lot n°1 : Gros œuvre –maçonnerie- terrassement- démolition	HT
Nom de l'entreprise	Lachiver Bâtiment
Offre après négociation	133 800,00 €
Lot n°2 :Charpente structure bois	
Nom de l'entreprise	Groleau
Offre après négociation	25 710,31 €
Lot n°3 : Couverture-Etanchéité-Zinguerie	
Nom de l'entreprise	Droniou
Offre après négociation	35 060,35 €
Lot n°4 : Menuiseries extérieures aluminium	
Nom de l'entreprise	Miroiteries d'Armor
Offre après négociation	31 500,00 €
Lot n°5 : Isolation cloisons sèches - Faux plafonds - Plâtrerie	
Nom de l'entreprise	Carn Jean Hervé
Offre après négociation	58 107,05 €
Lot n°6 : Enduits isolants	
Nom de l'entreprise	Lachiver Bâtiment
Offre après négociation	9 990,50 €

Lot n°7 : Menuiserie intérieurs bois	
Nom de l'entreprise	Artimen Le Provost
Offre après négociation	25 847,04 €
Lot n°8 : Chape Revêtement de sols - Faïence	
Nom de l'entreprise	Edy Carrelage
Offre après négociation	35 706,45 €
Lot n°9 : Peinture - nettoyage	
Nom de l'entreprise	Solémur
Offre après négociation	13 922,94 €
Lot n°10 : Electricité - ventilation	
Nom de l'entreprise	Le Bihan Daniel
Offre après négociation	46 362,77 €
Lot n°11 : Plomberie - Sanitaire chauffage géothermie	
Nom de l'entreprise	Le Bihan Daniel
Offre après négociation	75 200,00 €
Lot n°12 : Serrurerie	
Nom de l'entreprise	Sodimétal
Offre après négociation	11 000,00 €

Après délibération, le conseil valide à l'unanimité l'ensemble des marchés.

Résultat global : 502 207,41 € HT TVA : 98 432,65 € 600 640,06 € TTC

Séance du 29 Septembre 2010

Achat du tracteur : Le tracteur répondant au mieux à l'usage du service technique est celui de la société MARZIN de Louargat. C'est également la meilleure offre financière qui est parvenue en Mairie. Il s'agit d'un tracteur de marque John Deere pour un montant de 44 147 € H.T. La reprise de l'ancien tracteur est de 10 033 € H.T.

Devis pour la chaudière de la mairie : remplacement de la chaudière pour un montant de 4957,42 € T.T.C par l'entreprise de Mr Le Vincent Gérard.

Régime indemnitaire des agents de la commune, I.E.M.P (indemnité d'exercice de missions des préfetures) : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le versement de l'IEMP aux agents de la filière technique et administrative, pour un montant annuel de 200 € brut proratisé au temps de travail.

Etude de sol pour le commerce multiservices et logement : Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident de retenir l'entreprise SOLCAP pour établir cette étude géotechnique d'un montant de 1243,84 € T.T.C.

Proposition d'achat d'une maison située 11 rue de la Poste : Le prix de vente de la maison est de 40 000 €. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil estiment le coût élevé en raison du montant des travaux nécessaires pour la réhabilitation. Mr le Maire reprendra contact avec le propriétaire afin de négocier.

Divers : travaux dans l'église paroissiale : un devis de l'entreprise SURY est parvenu en Mairie. Le Conseil demande d'autres devis pour pouvoir comparer.

Commission de révision de la liste électorale : renouvellement d'un membre de la commission.

Remorque communale: demande de devis pour l'ouverture hydraulique des portes de la remorque.

Séance du 25 Novembre 2010

Assurance « Dommages Ouvrage » pour le projet multiservices, logement : Quatre sociétés ont été contactées, le conseil retient l'offre de la société Groupama (8 248,16 € TTC).

Devis pour l'automatisation de la remorque : L'entreprise « Chevance » a été contactée pour un devis. Ce dernier fait état de fourniture et installation d'une porte arrière à ouverture hydraulique pour 3 185,50 € HT, contrôle et remise en état de l'installation électrique et du freinage hydraulique pour 208 € HT, ainsi que la fourniture et l'installation d'une béquille hydraulique sur la flèche pour 730 € HT. Le montant total est de 4 931,71 € TTC. Après en avoir délibéré, les membres du conseil se demandent si l'achat d'une remorque neuve déjà équipée ne serait pas plus avantageux. Le maire est chargé de contacter différents fournisseurs.

Rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau du syndicat de Kerauffrédou: Présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau 2009 adopté par le Syndicat d'Alimentation en eau potable de Kerauffrédou. La commune de PONT-MELVEZ comptabilise 390 abonnés. Le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³, est de 2,48 € / m³ pour l'année 2009.

Diagnostic plomb et amiante du multiservices, logement : Le Conseil Municipal décide de retenir la société AT DIAG afin d'effectuer ces diagnostics d'un montant de 390 € HT pour l'amiante et de 280 € HT pour le plomb.

Devis de grillage pour les allées de boules de COAT-GUEGAN : La société « Bricométal » de Plouigneau a élaboré un devis pour des poteaux et panneaux grillagés pour un montant de 1 546,15 € TTC. Le conseil a voté à l'unanimité l'achat de ces matériaux.

Devis informatique pour la mairie et l'école publique : Une commission a effectué les démarches pour obtenir des devis de matériels informatiques afin de rééquiper la mairie et l'école. Trois sociétés ont élaborés des devis, le conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise BIOS pour un montant global de 3 360,16 € TTC.

Devis de travaux à la sacristie et à l'église : Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil, par 13 voix pour et une abstention, décident de retenir l'entreprise SURY de Lanvellec pour un montant de 5 632 € HT pour la réfection du meuble de la sacristie et de retenir l'entreprise de Mr OMNES Yvon de Bourbriac pour le restant des travaux soit un montant de 5 957 € HT.

Avenants au contrat du multiservices, logement : Avenant au marché : concernant le lot n°1 intitulé « gros œuvre maçonnerie terrassement démolition » : les diagnostics effectués ont révélé la présence d'amiante dans la colle de faïence et de plomb dans les peintures des huisseries intérieures. Le coût de retrait du plomb est chiffré à 1 865,76 € TTC, celui de l'amiante à 4 305,60 € TTC. Par ailleurs, l'étude de sols a révélé une mise en œuvre des fondations plus importante et un système de construction différent, c'est-à-dire puits, longrines et dalle portée. Ces travaux supplémentaires représentent 10 248,03 € TTC. Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil adopte, par 13 voix pour et une abstention, l'avenant au marché du lot n°1.

Installation classée pour la protection de l'environnement, dossier du GAEC de Beau Soleil à Bourbriac : le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande de régularisation.

Devis de maçonnerie pour le hangar et les murs des pavillons : Deux devis de maçonnerie ont été demandés pour des travaux à effectuer dans le hangar communal et la construction de murs d'enceinte pour deux pavillons communaux. Le Conseil décide par 10 voix pour, 3 voix contre et une abstention, de confier la réalisation de ces murs à l'entreprise « la Celtique » pour un montant de 12 154,98 €. Les travaux du hangar communal seront à la charge des agents communaux.

Séance du 20 décembre 2010

Demande de subvention du club de foot de Bourbriac : Le club de foot de Bourbriac sollicite une subvention, pour les saisons 2009/2010 et 2010/2011, concernant les licenciés de moins de 18 ans de la commune. Un montant de 286 €, soit 22 €/jeune a été accordé.

Prix du livre élaboré par Mr Michel Priziac « Histoire des lieux-dits, noms des habitants » : Lors du conseil du 12 avril 2010, il avait été décidé d'élaborer un livre sur la commune se rapportant à l'histoire des lieux-dits et des noms des habitants par l'intermédiaire de Mr Priziac. Le livre terminé sera édité à 100 exemplaires et vendu au prix de 10 €.

Suppression de la caisse des écoles : Lors de l'élaboration des budgets primitifs 2010, Monsieur Delval, trésorier principal, avait préconisé la suppression de la caisse des écoles à la fin de l'année civile et de l'intégrer dans le budget général. Après en avoir délibéré, le conseil vote la suppression de la caisse des écoles.

Devis pour la réalisation d'un forage d'eau : La société POVOFOR a effectué les quatre forages nécessaires à la réalisation de la géothermie verticale pour le chauffage du futur commerce et logement. Lors de ces travaux, il a été observé que les nappes phréatiques étaient abondantes. Un devis pour un forage supplémentaire a été demandé à cette société. Ce point d'eau servirait pour arroser les fleurs de la commune... il est d'un montant de 2 152,80 €. Le conseil donne son accord.

Divers : informations et échanges concernant le transfert à la communauté de communes de Bourbriac, de la compétence communale en matière d'action sociale d'intérêt communautaire en faveur du service d'aide au maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées (SAMAD). Les conseillers ont débattu du sujet et demandent plus de précisions. La décision sera prise ultérieurement.

Les réalisations



Achat d'un tracteur :

Le conseil a opté pour l'achat d'un tracteur John Deere d'un montant de 34 114 € HT reprise comprise (10 033 € HT).

Lame de déneigement :

Une convention a été signée avec la Communauté de Communes pour l'acquisition d'une lame de déneigement pour un montant de 3 500 €. Elle nous permettra de dégager les routes plus rapidement.

Achat de jardinières :

Afin d'améliorer le fleurissement, nous avons acheté de nouvelles jardinières. Elles ont été placées au niveau de l'église et du presbytère.



Parc informatique :

L'ordinateur de la mairie a été remplacé.

Le parc informatique de l'école a été remis en état avec l'achat d'écrans et d'un nouvel ordinateur.

La société BIOS de Saint-Agathon a été retenue pour ces achats pour un montant total de 3 360,16 € TTC.

Logiciel de cadastre :

Une convention a été signée avec le Pays de Guingamp afin d'avoir une mise à disposition gratuite d'un logiciel de cadastre.

Chaudière de la mairie :

L'ancienne chaudière datait de 1990, année de construction de la mairie. Les travaux de remplacement ont été effectués par l'entreprise de Mr Le Vincent de Pont-melvez pour un montant de 4 524,46 € TTC.

Terrains au dessus du cimetière et derrière l'école :

Ces terrains ont été dessouchés.

Petite maison près de l'école :

Elle présentait un danger (chutes d'ardoises), sa position près du transformateur lui était défavorable pour être réhabilitée, le conseil a décidé de la démolir. L'espace sera réaménagé.

Mur du Presbytère :

Le mur du Presbytère a été réparé et les joints ont été refaits par les employés communaux.

Travaux à l'école :

Une porte a été percée entre le préau et le garage de l'école afin de permettre aux enfants d'aller jouer dans le bac à sable en cas de mauvais temps. Ces travaux ont été réalisés par les employés communaux.

Toiture de la chapelle de Christ :

La toiture de la chapelle de Christ sera entièrement refaite. L'entreprise de Mr Pierre Michel de Pont-Melvez a été retenue pour un montant de 34 585,45 € TTC.

**Terrain de foot :**

Un filet pare ballon a été installé au terrain de foot. Le matériel a été acheté à l'entreprise CMB Métallurgie pour un montant de 6 002,80 € TTC et l'entreprise DTPE de Pont Melvez a fait la pose pour un montant de 2 851,86 € TTC.

Les associations

- L'association aide et orientation tout handicap (AOTH), présidente Mme Joëlle Thoraval
- L'entente du Guer, présidente Mme Magalie Bourghès.
- L'amicale des boulistes, président Mr Cédric Le Meur.
- Le club des jonquilles, président Mr Louis Le Graët.
- Le comité des fêtes, président Mr Nicolas Philippe.
- Comité des fêtes de Coat-Guégan, président Mr Julien Civi.
- Les chasseurs, président Mr Eric Le Bon.
- Mutuelle coup dur, président Mr Jean-Pierre Le Flohic.
- AFN, président Mr Julien Civi.
- Atelier Créatif, présidente Mme Joëlle Thoraval.
- L'amicale Laïque, un nouveau bureau pour l'association, présidente Mme Solène Verrier, trésorière Mme Séger Sylvia, secrétaire Mr Le Maître Yann. Les informations concernant les activités de l'école se trouvent sur le site : amicalelaiquepontmelvez.unblog.fr
- Le club de Gym, section de l'amicale laïque, responsable Mme Le Vincent Annie.
- Indian's River Dance, country, nouvelle association, présidente Mme Guillou Véronique, trésorière Mme Ott Françoise, secrétaire Mme Chevance Claudine.

Les sports

Le trail :

Le premier week-end de février a eu lieu la troisième édition du trail, sous la houlette de l'association AOTH. Bravant le froid, les coureurs sont venus nombreux par solidarité et aussi pour une compétition difficile mais agréable. En effet, le trail de Pont-Melvez est une des premières manifestations du genre qui se déroule sur la commune et celle de Bulat-Pestivien, corde raide et vues imprenables sont au rendez-vous de ces athlètes.



La course cycliste du pays de Bourbriac :

La communauté de communes a reconduit la seconde édition du tour cycliste du pays de Bourbriac, le dimanche 12 septembre, sous le contrôle du Vélo club du pays de Guingamp.

Le départ a été donné à Bourbriac, à 14 h 30, pour les coureurs de catégorie 2 et 3, les juniors et le pass cyclisme. Retour à Bourbriac après avoir traversé les 10 communes de la communauté. Pendant ce temps, une course d'attente réservée aux cadets et féminines se déroulait sur le circuit de Bourbriac.



Les 50 ans du club de foot :

Le 30 mars 1960 naissait l'étoile sportive de Pont-Melvez qui allait fusionner avec Gurunhuel pour former l'entente du Guer. Une journée de retrouvailles était organisée cet été à Christ. Dirigeants, anciens et nouveaux joueurs ont partagé ce moment sympathique. Photos et souvenirs étaient affichés pour rafraîchir les mémoires et faire découvrir aux plus jeunes la vie du club. Pour les remercier de leur investissement, les présidents, arbitres, bénévoles et joueurs ont été récompensés.



Mr Arsène Robin et Mme Magalie Bourgès



Remise de trophées aux bénévoles du club

La Pierre Le Bigault : la course passera le 25 juin sur la commune.

Le fleurissement



Entrée du Presbytère

Le concours communal des maisons fleuries a eu lieu le 1^{er} juillet par une belle journée ensoleillée. Nous visitons les jardins des candidats inscrits en nous conformant à la grille du pays touristique, et en tenant compte des quatre critères de notation:

- le fleurissement
- l'harmonie de l'ensemble
- le choix des plants et des couleurs
- les techniques d'entretiens

Cette année il y avait 6 inscriptions : voici les résultats

1ère catégorie: maison avec jardin visible de la rue (surface < 1000m²): Mme Perrot Denise

1ère catégorie bis: maison avec jardin fleuri visible de la rue (surface < 500m²): Mme Le Bon Hélène

2ème catégorie: parc et /ou grand jardin visible de la rue (surface > 1000m²): Mme Le Clec'h Anna

2ème catégorie bis: cour et petit jardin visible de la rue (surface < 1000m²): Mme Thoraval Joëlle

3ème catégorie: façade fleurie visible de la rue:

Mr Février Paul

3ème catégorie bis: cour intérieure visible de la rue:

Mme Lear Suzanne

Les lauréats ont été invités à découvrir le parc de Rohannec à St Briec, domaine aménagé à l'anglaise par un puissant armateur, Mr Gualès de Mézaubran, à la fin du 19^e siècle. Sortie suivie d'un repas et de la visite du zoo de Trégomeur, découverte de la faune et de la flore asiatique et malgache.

La commune a reçu un prix d'encouragement au concours des villes, villages et maisons fleuries du pays touristique. Cette année, le mur du presbytère, l'entrée et le mur d'enceinte de l'église ont été fleuries.



Jardin de Mme Anna Le Clec'h



Jardin de Mr Paul Février



Jardin de Mme Joëlle Thoraval



Cour de Mme Suzanne Lear



Jardin de Mme Hélène Le Bon



Jardin de Mme Denise Perrot

Liste des Artisans -Commerçants et Micro-Entreprises

- Boulangerie Pâtisserie	Pellion Véronique	Le Bourg	02.96.21.83.38
- Boucher de campagne	Philippe Nicolas	Goascaër	02.96.13.42.30
- Production bio légumes et fleurs	Jourdain Gwendoline	Kerangoff	02.96.43.40.99
- Pépinière	Bernard Yves	La Gare	06.78.21.16.04 ou 02.96.13.41.19
- Couvreur	Michel Pierre	Hent-Dour-Borne	02.96.21.88.62
- Couvreur	Auffret Dominique	Les Quatre Vent	02.96.21.88.16
- Chauffage Electricité Assainissement	Le Vincent Gérard	Le Bourg	02.96.21.84.04
- Carrossier	Stéphan Serge	Les Quatre Vents	02.96.21.86.82
- Garagiste	Le Maître Yann	La Gare	02.96.21.80.27
- Fabrication de peinture Arvon 2000	Léonzio Jérôme	Les Quatre Vents	02.96.21.84.49
- Travaux publics	DTPE Armor	Kerancoat	06.70.32.11.90
- Couturière	Grey Christine	Bel Air	02.96.13.40.10
- coiffeuse à domicile Aud Coiff	Le Bizec Audrey	Keranquitton	06.72.26.65.17 ou 02.96.14.15.98
- Infirmière libérale	Hakmi Béatrice	Langoasquel	02.96.21.82.41
- Menuisier	Callaway Robert	Quilliac	02.96.21.84.29

Les nouveaux artisans et commerçants sont invités à se faire connaître en mairie.

A découvrir ou redécouvrir :

Chambres d'hôtes :	Mr et Mme Eyre	La Gare	02.96.21.87.94
	Mr et Mme Maître La Demeure de la Vendémère	Kerambuan	02.96.21.88.91
Gîtes de France :	Mr et Mme Queffeulou	Kermin	02.96.21.82.10
Ferme pédagogique :	Mr Croizier Philippe	Guerduel	02.96.21.86.14

Etat civil

Naissances :

- Vefa Marquier-Le Bars, née le 8 janvier, Le Gollot.
- William Travis Elliot Culverhouse né le 25 mars, Keranfouler.

Mariages :

- Mlle Emilie Bizien et Mr Jean-Marie Diridollou le 28 août.
- Mlle Gina Klissing et Mr Ludovic Marengi le 25 septembre.

Décès :

- Mr André Cadoudal.
- Mr Guy Quéméner.
- Mme Andrée Péron, née Bélard.
- Mme Christiane Le Flohic, née Le Bars.
- Mr François Marion.
- Mr François Bernard.

Le CCAS

En ce début d'année, les membres du ccas se sont rendus chez les personnes âgées de plus de 90 ans pour leur présenter les vœux. A cette occasion un panier garni leur a été offert. Moment de convivialité partagé avec les anciens et leurs proches.



Mme Françoise Jégou, son fils Christian et sa belle-fille Huguette.

Françoise, née le 26 mars 1916, habite La Villeneuve.



Mr Urbain Guégan et sa fille Michelle.

Urbain, né le 17 novembre 1915, habite le bourg.

Le personnel communal

Emploi saisonnier :

Mr Mathieu Civi a travaillé du 05 au 27 août.

